



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juin 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 06 15-07-SCOLAIRE - Subvention de
fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les
classes élémentaires - année scolaire 2025-2026

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2026
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 09/06/2026
Pouvoirs :	6	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 18/06/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		

Monsieur Sylvain BARCET est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.* » Il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2025-2026, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée sous contrat d'association "Notre dame des vallons" pour les classes élémentaires.

Le montant de la subvention est égal :

Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal

Définition du forfait communal : Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires du personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2025 pour l'école élémentaire publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique

A	Dépenses de fonctionnement élémentaire	144 926,61
B	Nombre d'élèves école publique	318
A/B	Forfait par élève	455,74€
Subvention Notre Dame des Vallons (156*455,74€)	156 élèves	71 095,44€

Le montant de la subvention 2025 basée sur les dépenses du compte financier 2024 était de 66 816,9€

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

33 suffrages exprimés :

33 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

VOTE une subvention de fonctionnement de **71 095,44 €** pour l'année scolaire 2025-2026 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes d'élémentaire ;

DIT QUE le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2026 dûment approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.06.26

et de la publication en mairie le

23.06.26

Le Secrétaire,
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire,

Daniel MALOSSE



ANNEXE DETAIL DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT

Extraction CA 2025

Fonction nature	Libellé nature	Vaugneray Ecole maternelle	Vaugneray Ecole Primaire	Saint Laurent de Vaux		Total maternelle	Total élémentaire
		211	212	Ecole Regroupée	Clé de répartition Montant par cycle		
				213			
6064	Livres	0,00	5 149,62	2 799,50	50%	1 399,75	6 549,37
6067	Fournitures scolaires	2 881,78	28 229,26	2 109,08	50%	1 054,54	29 283,80
6156	Maintenance	1 298,96	9 895,65	3 081,06	50%	1 540,53	11 436,18
6161	Multirisques	354,67	1 441,49	0,00	50%	0,00	1 441,49
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	50%	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	793,96	1 487,81	622,20	50%	311,10	1 798,91
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 360,00	448,00	2 248,00	50%	1 124,00	1 572,00
60611	Eau et assainissement	1 317,89	2 246,46	649,09	50%	324,55	2 571,01
60612	Energie - Electricité	12 163,76	20 469,50	2 274,04	50%	1 137,02	21 606,52
60532	Fournitures de petit Equip.	0,00	1 351,39	478,80	50%	239,40	1 590,79
61558	Entretien réparat° autre fournit	264,70	3 536,57	65,87	50%	32,94	3 569,51
615221	Bâtiments publics	1 751,80	6 647,95	440,32	50%	220,16	6 868,11
Total 013	Charges à caractère général	24 187,52	80 903,70	14 767,96	50%	5 984,24	86 887,69
012	Dépenses de personnel scolaire	229 156,59	48 986,11			229 156,59	48 986,11
	Dépenses administratif	6 361,56	7 652,81			6 361,56	7 652,81
	TOTAL					267 089,66	144 926,61

Ecole publique	Dépenses	Elèves	Forfait communal
Maternelle	267 089,66 €	155	1 723,16 €
Elémentaire	144 926,61 €	318	455,74 €

Ecole privée	Elèves	Subvention 2026	Subvention 2025
Maternelle	87	149 914,92 €	136 565,72 €
Elémentaire	156	71 095,44 €	66 816,90 €